

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de ROCHESERVIÈRE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
--

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE 9 JUILLET 2026

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Pôle intergénérationnel Arbrasève : action en justice menée par la Commune avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
2. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
3. Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

FINANCES

4. Règlement budgétaire et financier
5. Amortissement de biens
6. Budgets communaux : reprise définitive des résultats 2025
7. ZAC de la Caillonnière : garantie d'emprunts pour la construction de 4 logements par PODELIHA

AFFAIRES SCOLAIRES

8. Demande de participation pour un élève cerviérois scolarisé hors commune

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire